

Exemplaire	Entreprise
Exemplaire	Stagiaire
Exemplaire	Ecole
Exemplaire	Tuteur de stage
Exemplaire	Enseignant Référent

Admin/HBT5

CONVENTION DE STAGE OBLIGATOIRE

ARTICLE 1 : Parties signataires de la convention

La présente convention règle les rapports de <u>l'Entreprise</u> :

DASSAULT SYSTEMES – 10, rue Marcel Dassault, CS40501 – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX – France

SIRET 3 2 2 3 0 6 4 4 0 0 0 2 1 3

Tél standard : 01.61.62.61.62 Tél DRH : 01.61.62.82.55 Fax : 01.70.73.43.68

e-mail: fr.people.admin@3ds.com

Représentée par : Madame Mélanie PERDOUX- Responsable Administration du Personnel

Ci-après dénommée « l'Entreprise »

Dénomination : INSA - CENTRE VAL DE LOIRE

Avec l'Ecole ou l'Université :

Et l'élève : Monsieur Anh Nguyen NGUYEN

Ci-après dénommée « l'Ecole »

Ci-après dénommé « le Stagiaire »

Et le tuteur de stage : Monsieur Romain FANCHINI

Ci-après dénommé « le Tuteur de stage »

Et <u>l'enseignant référent</u> :

Ci-après dénommé « l'Enseignant Référent »



ARTICLE 2 - Objet du stage

Le présent stage a pour objet essentiel d'assurer	l'application pratique de	l'enseignement d	dispensé à l'Ec	οle
dans le cadre du cursus de formation suivi par le	Stagiaire.			

L'intitulé complet du cursus ou de la formation du Stagiaire est le suivant :
Le volume horaire par année <u>ou</u> semestre d'enseignement est de :heures.
Le sujet et le programme du stage sont proposés par l'Entreprise et acceptés conjointement par l'Ecole et le Stagiaire.
L'intitulé du stage est le suivant : "- Ingénieur Développement Web - Définir un nouveau mode de collaboration sociale autour des données d'entreprise"
Le présent stage vise à l'acquisition ou au développement des compétences suivantes :

Dans cet objectif, la définition des activités confiées au Stagiaire est jointe en Annexe 2 à la présente convention.

ARTICLE 3 - Encadrement du stage

Pendant toute la durée de son stage, le Stagiaire sera suivi, conjointement, par le Tuteur de stage et l'Enseignant Référent signataires de la présente convention.

Le Tuteur de stage a, notamment, pour mission de guider et de conseiller le Stagiaire, de favoriser son intégration dans l'Entreprise, de l'aider dans l'acquisition de compétences, d'assurer un suivi régulier de ses travaux et d'évaluer la qualité du travail effectué.

L'Enseignant Référent et le Tuteur de stage travaillent en collaboration, sont informés et s'informent de façon régulière de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles.

ARTICLE 4 - Durée du stage

Le présent stage se déroulera :

Du 02/03/2020 au 02/09/2020

à temps plein

soit une durée totale effective de 5 mois et 30 jours

La durée hebdomadaire maximale de présence du Stagiaire dans l'Entreprise sera de 35 heures à raison de 7 heures par jour.



En cas de modification de la durée du stage à la demande de l'une des parties, un avenant à la présente convention sera établi et signé par toutes les parties.

L'Entreprise pourra accorder, à titre exceptionnel et sous certaines conditions, des autorisations d'absence dans la limite maximale d'une journée par mois de stage.

Toute absence à la demande de l'Ecole devra être justifiée par un document produit par l'établissement. En cas d'absence imprévue, le Stagiaire doit aviser l'Entreprise le jour même et fournir un justificatif dès son retour. L'Entreprise appréciera, en fonction du degré de gravité de l'interruption temporaire du stage, le besoin d'en avertir l'Ecole.

Dans l'hypothèse où le stagiaire doit obtenir un titre de séjour pour pouvoir réaliser le stage objet des présentes, il est expressément convenu que le début du présent stage est subordonné à l'obtention, au plus tard le jour de début du stage, des documents adéquats. À défaut, la présente convention sera caduque.

ARTICLE 5 - Lieu du stage

Le stage se déroulera à l'adresse suivante :

DASSAULT SYSTEMES - 10 rue Marcel Dassault - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Les déplacements durant le stage sont autorisés par l'Ecole après vérification de la couverture d'assurance : (cocher la ou les cases)

□ non □ oui □ exclusivement en région parisienne □ sur le territoire national □ à l'étranger

ARTICLE 6 - Statut du Stagiaire

Le Stagiaire demeure, pendant la durée du stage, étudiant de l'Ecole. Il ne peut bénéficier, sauf accord de l'Entreprise, des avantages particuliers applicables aux salariés.

Toutefois, certains avantages seront offerts au Stagiaire par l'Entreprise :

- Participation aux frais de restauration ;
- Prime logement (sous certaines conditions);
- Participation aux frais de transport prévue à l'article L. 3261-2 du code du travail ;
- Activités sociales et culturelles (selon les conditions définies par le comité d'entreprise).

ARTICLE 7 – Règles applicables au Stagiaire – Discipline

Le Stagiaire est soumis aux règles générales en vigueur dans l'Entreprise, dont celles issues du règlement intérieur, concernant notamment, l'hygiène et la sécurité, les horaires, la discipline. Il est également tenu de respecter la confidentialité des documents mis à sa disposition.

En cas de manquement à la discipline et/ou au règlement intérieur de l'Entreprise, celle-ci se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève Stagiaire fautif, après avoir prévenu par écrit la Direction de l'Ecole en exposant les motifs de sa décision. L'Entreprise devra s'assurer que ce courrier a bien été reçu.



ARTICLE 8 - Gratification de stage

Au cours du stage, le Stagiaire ne pourra prétendre à aucun salaire de la part de l'Entreprise.

Toutefois, compte tenu du niveau d'études (BAC+5) et de la durée du stage, le Stagiaire pourra prétendre à une gratification mensuelle de 1280 euros bruts, au prorata temporis.

Si le montant de cette gratification est supérieur au montant défini à l'article D. 242-2-1 du Code de la sécurité sociale, l'Entreprise s'engage à verser les cotisations et contributions sociales applicables.

ARTICLE 9 - Couverture sociale et Accident du Travail

Le Stagiaire conserve le statut d'étudiant de l'Ecole pendant la durée de la présente convention.

Pendant son stage, le Stagiaire est couvert au regard du risque maladie de la sécurité sociale :

- soit par son régime d'assurance maladie du régime étudiant ;
- soit par le régime d'assurance maladie de l'assuré social dont il est l'ayant droit ;
- soit au titre de la couverture maladie universelle.

Toutefois, lorsqu'il bénéficie d'une gratification dont le montant est supérieur au montant défini à l'article D. 242-2-1 du Code de la sécurité sociale, le Stagiaire est couvert par l'Entreprise au regard de la sécurité sociale.

Il bénéficie notamment de la législation sur les accidents du travail en application des dispositions des articles L. 411-1 et L. 412-8 et suivants du Code de la Sécurité Sociale.

En cas d'accident survenant au Stagiaire, soit au cours des travaux dans l'Entreprise, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'Entreprise effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la CPAM et en informe l'Ecole dans les plus brefs délais.

ARTICLE 10 – Responsabilité – Assurance

Préalablement au stage, le Stagiaire vérifie qu'il est couvert par son Ecole au titre de la responsabilité civile. Dans le cas contraire, il devra souscrire auprès de l'organisme de son choix une assurance couvrant sa responsabilité civile et personnelle pour la durée du stage.

L'Entreprise souscrit à une assurance responsabilité civile contractée pour l'ensemble du personnel étendu au Stagiaire pour la durée du stage.



ARTICLE 11 - Confidentialité

« Information Confidentielle » désigne toute information non-publique de nature confidentielle émise par l'Entreprise, à l'exception des informations :

(a) qui sont déjà en la possession du Stagiaire ou qu'il a obtenues sans être soumis à une quelconque obligation de confidentialité, (b) qui ont été développées de manière indépendante sans utiliser les Informations Confidentielles de l'Entreprise, (c) qui sont disponibles au public ou le sont devenues, sans violation de la présente convention, (d) qui sont divulguées par l'Entreprise ayant initialement divulgué à une autre partie sans obligation de confidentialité.

Les obligations du Stagiaire relatives aux Informations Confidentielles sont détaillées le document « Engagement des Stagiaires relatif aux informations confidentielles, aux inventions et aux droits d'auteurs » prévu en Annexe 3 et signé par le Stagiaire à son arrivée et au moment du départ de l'Entreprise.

Le Stagiaire prend l'engagement de n'utiliser en aucun cas les Informations Confidentielles recueillies par lui pour en faire l'objet de publication, communication à des tiers sans accord préalable de la direction de l'entreprise, y compris le rapport de stage.

Dans le cas où le Stagiaire doit rédiger un rapport de stage, il devra le faire valider par le Tuteur de stage avant remise à l'Ecole. Il en transmettra également un exemplaire à l'Entreprise. Il est entendu que l'Entreprise considère tout rapport de stage comme Information Confidentielle de l'Entreprise. En conséquence, le rapport de stage devra revêtir la mention « Confidentiel ». Par dérogation à ce qui précède, le rapport de stage ne sera pas considéré comme étant confidentiel si le tuteur de Stage, après relecture dudit rapport, estime que celui-ci ne comporte pas d'Informations Confidentielles.

Dans l'hypothèse où le rapport de stage est considéré comme étant Information Confidentielle de l'Entreprise, l'Entreprise ne devra pas donner accès audit rapport de stage aux personnes qui n'y ont pas dûment été autorisées. Les personnes désirant avoir accès audit rapport de stage, devront entrer en contact avec l'Entreprise pour signer un accord de confidentialité avec celle-ci en complétant le contrat type prévu en Annexe 1.

Si l'Ecole désire conserver un exemplaire du rapport de stage portant la mention « Confidentiel », elle ne devra pas le laisser à la libre disposition de ses étudiants et ne pourra réaliser aucune copie dudit rapport.

Par ailleurs toute soutenance de stage sera considérée comme comportant des Informations Confidentielles et devra se faire à huis clos. L'Ecole devra en conséquence établir une liste des membres du jury, qu'elle devra communiquer à l'Entreprise, puis chaque membre du jury devra remplir et signer le modèle de contrat de confidentialité prévu en Annexe 1 avec l'Entreprise avant la soutenance du Stagiaire.

Par dérogation à ce qui précède, la soutenance de stage ne sera pas considérée comme étant confidentielle si le Tuteur de Stage, estime que celle-ci ne comporte pas d'Informations Confidentielles.

ARTICLE 12 - Propriété Intellectuelle

Dans la mesure où le stage comprend une activité créative et/ou inventive, le Stagiaire accepte de signer, à son arrivée et au moment du départ de l'Entreprise, le document « Engagement des Stagiaires relatif aux informations confidentielles, aux inventions et aux droits d'auteurs » prévu en Annexe 3, qui précise l'étendue des droits cédés, l'exclusivité, la destination, les supports utilisés et la durée de la cession sur les travaux et éventuelles créations qu'il produit en exécution de sa mission de stage telle que définie dans l'Annexe 2 à la présente convention.



ARTICLE 13 - Données personnelles

Le Stagiaire reconnaît que, pour les besoins de la gestion de ses ressources humaines et de l'exécution de la présente convention, la Société se doit de collecter ses données personnelles, de procéder à la mise en œuvre de traitements automatisés le concernant et de les stocker au cours de l'exécution de la présente convention et à l'issue de celle-ci dans la limite de ses obligations légales et ses intérêts légitimes.

Le Stagiaire reconnaît également que la Société puisse transférer ses données personnelles à ses établissements situés notamment à l'étranger pendant l'exécution de sa convention de stage. Ces données peuvent également faire l'objet d'un transfert à des tiers pour les mêmes besoins, étant entendu que la Société s'assure, avant tout transfert, que ledit tiers présente les garanties suffisantes pour assurer la sécurité des données conformément aux dispositions actuellement en vigueur.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de mise à jour et de rectification des données personnelles le concernant ainsi que d'autres droits relatifs à la protection des données personnelles, tels que prévus par les dispositions de la politique d'entreprise relative à la protection des données personnelles en matière de ressources humaines. Le Stagiaire peut contacter la Société pour exercer ces droits. La Société est également compétente pour répondre à toutes questions concernant les traitements automatisés mis en œuvre au sein de la Société concernant les données personnelles du Stagiaire.

Le Stagiaire s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, à prendre les précautions utiles et nécessaires dans le cadre de son stage afin de protéger la confidentialité des données personnelles auxquelles il a accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces données. Il s'engage en particulier à :

- ne pas utiliser, ni copier les données personnelles auxquelles il peut accéder à des fins autres que celles prévues au titre de la présente convention ;
- préserver la sécurité physique et logique des données en s'assurant notamment que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données ;
- à l'issue de la présente convention, restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données personnelles.

Cet engagement de confidentialité demeurera effectif, sans limitation de durée après la cessation de la présente convention, quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 14 – Suspension temporaire et Résiliation de la convention de stage

La présente convention de stage pourra être temporairement suspendue à la demande écrite et motivée de l'une des parties et après acceptation de la totalité des autres signataires. Elle fera alors l'objet d'un avenant.

Outre les cas de résiliation mentionnés à l'article 7, la convention de stage pourra également être résiliée d'un commun accord entre tous les signataires.

Les modalités de validation du stage en cas d'interruption seront déterminées par l'établissement d'enseignement, conformément à l'article L. 124-15 du Code de l'éducation.



ARTICLE 15 - Fin de stage

Dans le cas où le Stagiaire doit rédiger un rapport de stage, il devra le faire valider par son tuteur de Stage avant remise à l'Ecole. Il devra également respecter la procédure de confidentialité définie à l'article 11 de la présente convention.

Au moment du départ, l'Entreprise remettra au Stagiaire une attestation de stage.

ARTICLE 16 - Validité de la convention

Cette convention ne prendra effet qu'après signature des cinq parties. L'exemplaire destiné à l'Entreprise devra obligatoirement lui être remis avant l'arrivée du Stagiaire sous peine de reporter ou d'annuler le stage.

La présente convention est valable sous réserve de fournir une pièce d'identité ou pour les personnes de nationalité étrangère une carte de séjour valable pour toute la durée du stage.

Fait en cinq (5) exemplaires,

A Vélizy-Villacoublay, le 09/01/2020

DASSAULT SYSTEMES Représenté par Mélanie PERDOUX

Le Stagiaire

Pour l'Ecole (nom du signataire et cachet obligatoires)

Le Tuteur de stage (en Entreprise)

Enseignant Référent



ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE STAGE

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

	France ("DS")	à(ege social est situé 10, rue Marcel Dassault, 78140 Vélizyle "Jury") né le et domicilié ce de le relatives aux activités de DS, à sa stratégie, à ses travaux
de recherche	e et développement	t, et aux logiciels dont DS détie	ent les droits de propriétés intellectuelle et le savoir-faire.
-			(ci-après désignées les "Informations Confidentielles"), le Confidentielles sont fournies au Jury.
Le Jury s'eng à :	gage, pour la durée	de protection légale des œuvre	es de l'esprit fixée par le Code de la Propriété Intellectuelle,
, ,	nfidentiellement les ous quelque forme		t à ne pas les reproduire, divulguer, publier ou transmettre
appliquées à		nations confidentielles, savoir-fa	mesures de protection et de confidentialité que celles aire et secrets de fabrique, qu'il ne souhaite pas divulguer,
a) étaic b) sera de la c) sont sans	ent déjà en la posse iient par la suite reç a date de leur récel dans le domaine p s qu'il y ait eu faute	cues par le Jury légalement et sa ption ;	de confidentialité au moment de leur transmission par DS; ans restriction à leur divulgation, mais seulement à compter mission par DS, ou qui viendraient à y tomber par la suite ary;
			tée comme accordant au Jury une quelconque licence de 'objet du présent Accord ou tout logiciel de DS, quel qu'il
Les Informati	ions Confidentielles	s sont fournies au Jury "EN L'E	TAT", sans garantie d'aucune sorte, expresse ou tacite.
		-	e constitue en aucune manière un engagement de DS à relation quelconque avec les Informations Confidentielles.
•	Accord est régi par ent seuls compéten	•	ge sur son interprétation ou son exécution, les tribunaux
Fait en deux	exemplaires origin	aux,	
DASSAUL	T SYSTEMES		Le JURY
Nom :			Nom :
Qualité :			Qualité :
Date :			Date :



ANNEXE 2 – DESCRIPTION DES ACTIVITES

511853 - STAGE - Ingénieur Développement Web (H-F) - Définir un nouveau mode de collaboration sociale autour des données d'entreprise

Imaginez demain...

Vous rejoindrez l'équipe de développement d'applications liées à la gestion de produits et de portfolios. Celle-ci permet aux organisations d'améliorer leur phase de développement, de diversifications et de configuration produits aligné dans une stratégie d'entreprise.

En s'adressant à tous ses acteurs et en offrant une vue holistique de la connaissance et du savoir-faire, la plateforme **3D**EXPERIENCE s'impose également en vecteur sociale d'entreprise. Ces expériences sociales se situent bien souvent en dehors des applications spécialisées, un meeting, une conversation électronique, un post dans une communauté.

Dès lors, plusieurs questions se posent :

- Comment partager un contenu riche défini à partir d'applications ENOVIA dans un contexte aussi léger qu'une simple conversation ou un post 3DSWYM.
- Comment capturer et transformer une prise de décision ou une intention depuis une collaboration sociale.

Votre contribution et vos missions...

L'expérience utilisateur est au coeur de la stratégie ENOVIA et sera au coeur de ce sujet de stage. Ce projet vous amènera ainsi à réaliser un **état de l'art** des solutions existantes internes et externes et à **prototyper** de nouvelles expériences intégrées dans nos solutions collaboratives.

Vous avez un profil ingénieur logiciel avant un esprit créatif et ouvert.

Vous êtes curieux et vous vous tenez régulièrement informé des nouvelles technologies (VR, AR, AI ..) et solutions collaboratives innovantes, ce stage est fait pour vous !

Vos atouts pour réussir...

Etudiant(e) préparant un diplôme de niveau BAC+5 en école d'Ingénieur ou Master universitaire Spécialisation : Informatique, développement

Vous maîtrisez le développement web (JavaScript, HTML5, Angular...)

Vous faites preuve d'autonomie, de rigueur et de précision.

Vous êtes à l'aise avec l'anglais notamment pour la rédaction de la documentation technique et des spécifications.

Our Engagement

Dassault Systèmes recognize and onboard all talents. Diversity is our best asset.



ANNEXE 3 – ENGAGEMENT DES STAGIAIRES RELATIF AUX INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

AUX INVENTIONS ET AUX DROITS D'AUTEURS

(Document à établir en double exemplaire)

- 1. Je m'engage à ne divulguer ni communiquer à quiconque en dehors de Dassault Systèmes SE et les sociétés du groupe Dassault Systèmes (ci-après "3DS", tel que ce terme est défini au paragraphe 14 ci-après), ni utiliser autrement que pour les affaires de 3DS, aucune information confidentielle de ce dernier et notamment, sans que cette liste soit limitative, aucune information, connaissance ou documentation que 3DS a désignée comme la sienne propre et/ou qui est relative aux affaires, méthodes de développement de logiciels, logiciels (notamment sous forme de bandes magnétiques ou de support numérique, sous forme de documentation imprimée ou électronique, de listings ou tout autre support), procédés de fabrication, secrets, techniques, produits, recherches, inventions ou structure d'organisation de 3DS, à moins d'avoir reçu l'autorisation préalable et écrite de 3DS. Cet engagement vaut pendant toute la durée de mon stage et, au terme de ce stage, pour une durée qui ne saurait en aucun cas être inférieure à la durée de protection légale des œuvres de l'esprit fixée par le Code de la Propriété Intellectuelle.
- 2. A la fin de mon stage, je m'engage à remettre à mon responsable de stage les créations de 3DS de toute nature qui seront en ma possession et relatives à l'activité exercée pour 3DS, et spécialement celles contenant des informations confidentielles, telles que, sans que cette liste soit limitative, bandes magnétiques, supports numériques, listings, cahiers de notes, documentation, documents ou copies de toute espèce, rapports etc... ainsi que tout matériel, objet ou document, qui m'aura été confié ou passé en communication par 3DS ou que j'aurais pu élaborer dans le cadre des fonctions exercées au profit de 3DS. Je m'engage par ailleurs à n'en conserver aucune copie, sous quelque forme que ce soit, notamment sous forme papier et numérique. Je prends note que les informations et documents confidentiels reçus de tiers par 3DS sont couverts par les dispositions du présent paragraphe.
- 3. Je m'engage, par ailleurs à me conformer aux règles de confidentialité mises en place par 3DS, et à respecter les termes et conditions des accords de confidentialité passés par 3DS avec des tiers, qui auront été portés à ma connaissance. Cet engagement s'applique notamment, sans que cette liste soit limitative, aux informations et documents désignés comme étant confidentiels, quelle que soit leur classification "Confidentiel", "Confidentiel Restreint" etc...
- **4.** Je m'engage à ne pas révéler à 3DS et à ne pas inciter ce dernier à utiliser des informations ou documents confidentiels appartenant à des tiers ou acquis au cours de stages ou d'emplois précédents.
- 5. Je m'engage à utiliser les logiciels, les bases de données, les autres créations informatiques et leur documentation, ainsi que les réseaux qui seraient mis à ma disposition par 3DS, conformément à leur destination, dans les conditions qui pourraient être portées à ma connaissance par 3DS, ou, s'il y a lieu, dans les conditions contenues dans la licence d'utilisation fixées par l'auteur ou le titulaire des droits sur la création ou le propriétaire du réseau.
- **6.** Je m'engage par ailleurs à ne pas accéder ou à ne pas me maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système automatisé de traitement de données, à ne pas entraver ou favoriser le fonctionnement d'un système automatisé de traitement de données, et à ne pas introduire frauduleusement de données dans un système de traitement ou de supprimer ou modifier les données qu'il contient.
- 7. Je reconnais que les travaux réalisés par les salariés et stagiaires de 3DS le sont à l'initiative de ce dernier. Qu'ils sont réalisés dans le cadre de projets globaux, sur les directives de 3DS, ou de toute personne physique ou morale désignée par 3DS, et diffusés sous le nom de ce dernier. Tout travail fait dans le cadre des projets susvisés s'inscrit dans le cadre des œuvres collectives.



- 8. Dans l'hypothèse où je prendrais l'initiative individuelle d'une ou plusieurs créations dans le cadre de mon stage, je m'engage à en informer préalablement 3DS. Sur de telles créations produites en exécution de ma mission de stage, et en contrepartie de l'ensemble des prestations, moyens et gratifications mis à ma disposition par Dassault Systèmes SE dans le cadre de mon stage, je cède à Dassault Systèmes SE, de manière exclusive, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle que ces créations soient (i) brevetables ou non, et/ou (ii) protégeables ou non au titre du droit d'auteur, y compris non limitativement, les logiciels. Les droits ainsi cédés comprennent, notamment, le droit d'effectuer ou d'autoriser l'utilisation, la reproduction, la représentation, la traduction, l'adaptation, l'arrangement, la modification, la maintenance et la distribution, directe ou indirecte, des créations. La cession visée ci-dessus s'entend d'une cession au fur et à mesure de la réalisation des créations, pour la durée de protection légale des droits, sur tous supports et notamment via le réseau Internet, tant en France qu'à l'étranger.
- **9.** Dans le cadre plus spécifique de la création de base de données dont 3DS est le producteur, je reconnais que 3DS dispose, seul, des droits suivants : le droit d'effectuer ou d'autoriser (i) l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des données sur un autre support, par tout moyen, sous toute forme que ce soit (ii) l'utilisation par la mise à disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des données, quelles qu'en soit la forme (iii) le prêt public des données incluses dans la base de données réalisée. Je reconnais ne pas être en droit d'effectuer ou d'autoriser l'extraction ou la réutilisation de manière répétitive et systématique, qualitativement ou quantitativement, d'une partie non substantielle de telles données, dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation, définies par 3DS dans les conditions d'utilisation relatives à la base de données.
- **10.** Je reconnais qu'eu égard à la nature de l'activité de 3DS, les stages proposés par 3DS peuvent comprendre une mission inventive. Je m'engage donc, avant toute divulgation à un tiers, à porter à la connaissance de mon responsable de stage toute invention dont je serais l'auteur et en relation avec le domaine d'activité professionnel de 3DS.
- 11. En application du présent engagement, je reconnais la pleine propriété, ou à défaut de protection légale, la libre disposition légale de tous les travaux préparés par moi pour 3DS. 3DS pourra déposer tout titre de propriété intellectuelle, notamment des demandes de brevet, en son nom et à sa charge pour protéger lesdits travaux et/ou créations. J'accepte, en relation avec tous ces travaux et sur simple demande de 3DS, de signer promptement (y compris à l'issue du stage ou après le stage) tout document, et en particulier tout acte spécifique de cession, et ferai tout ce qui sera raisonnablement nécessaire pour permettre à 3DS ou à la personne qu'il aura désignée d'en assurer, dans le respect des dispositions légales, la protection par brevets, droits d'auteur ou tout autre titre ou mode de protection pertinent dans tous les pays du monde, et de jouir du libre exercice de ses droits à cet égard. 3DS s'engage, si je suis inventeur, à ce que mon nom soit mentionné dans les demandes de brevets qu'elle déposera, à moins que je ne m'y oppose en accord avec les dispositions légales en vigueur. Je m'engage à ne pas divulguer l'invention réalisée dans le cadre de ma mission à des tiers sans l'accord préalable de 3DS.
- **12.** Dans la mesure où des éléments/programmes informatiques/composants préexistants propriété d'un tiers seraient nécessaires à la mise en œuvre des droits visés aux paragraphes précédents, je m'engage à le notifier par écrit à 3DS à des fins d'acceptation de l'incorporation de tels éléments préexistants.
- **13.** Je m'engage à respecter et à faire tout ce qui sera nécessaire pour que 3DS puisse respecter ses obligations légales ou contractuelles envers tout Etat ou entité concernée ayant trait à la protection des informations et à la sauvegarde des secrets militaires.
- **14.** Le terme "3DS" utilisé dans cet engagement comprend toutes les sociétés françaises et étrangères contrôlées par Dassault Systèmes SE au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.
- 15. Je reconnais avoir reçu un double du présent engagement qui se suffit à lui-même sans qu'il soit nécessaire pour l'interpréter de se référer à d'autres documents ou informations qui m'auraient été communiquées par un membre quelconque de 3DS.



Nom et Prénom du stagia	ire (en majuscules)			
Signature du stagiaire				
(faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé" et parapher la première page)				
			_	
A L'ARRIVEE CHEZ DASSA	AULT SYSTEMES	AU MOMENT DU DEPAR	RT	
A	LE	A	LE	